

Guide de la «Stiftung für Konsumentenschutz (SKS)»

«Impfen – Grundlagen für einen persönlichen Impfscheid»

Prise de position de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP)

Office fédéral de la santé publique, Division Maladies transmissibles

Références

- 1 Société Suisse de Pédiatrie (SSP), Société Suisse d'Infectiologie (SSI), Groupe Suisse d'Infectiologie Pédiatrique (GSIP). Stellungnahme zur Broschüre «Impfen – Grundlagen für einen persönlichen Impfscheid» des Schweizerischen Konsumentenschutzes (6. Auflage). Schweiz Ärztezeitung. 2006;87(35):1485-90.
- 2 Studer H-P, Albonico H, Hirte M. Impfen – Grundlagen für einen persönlichen Impfscheid. Ratgeber der Stiftung für Konsumentenschutz, SKS. 6. Auflage. Bern: Stiftung für Konsumentenschutz; April 2006.
- 3 Siegrist C-A, Aebi C, Desgrand-champs D, Heininger U, Vaudaux B. Guide sur les vaccinations: évidences et croyances ... Bull Méd Suisses 2005; 86(9):520-31.
- 4 Zinkernagel R. Impfungen – ein weiterhin ungelöstes Problem. Schweiz Ärztezeitung. 2005; 86(25):1497.

Dans le Bulletin des médecins suisses du 30 août 2006, la Société Suisse de Pédiatrie, la Société Suisse d'Infectiologie et le Groupe Suisse d'Infectiologie Pédiatrique ont publié leurs prises de position sur la version actuelle du guide de la vaccination de la «Stiftung für Konsumentenschutz (SKS): Impfen – Grundlagen für einen persönlichen Impfscheid» [1]. L'OFSP partage la position des trois sociétés médicales et de la Commission fédérale pour les vaccinations. Sur la base de cette critique approfondie et scientifiquement fondée, l'OFSP ne peut recommander le guide sur les vaccinations de la SKS ni aux médecins, ni à la population comme source d'informations équilibrées et objectives sur les vaccinations.

En avril de cette année, la SKS a publié la sixième édition révisée de son guide sur les vaccinations [2]. Ce guide, selon la SKS qui l'édite, informe «d'une manière courte et claire, fondée et indépendante sur toutes les vaccinations importantes. Il met à disposition des aides à la décision en matière de vaccination compréhensibles et adoptant un point de vue différencié et critique». Selon la SKS, la vaccination est contestée; le guide éclaire les points de vue, afin que les parents puissent s'informer largement et indépendamment sur les avantages et inconvénients des vaccinations.

Du point de vue de l'OFSP, le guide ne remplit pas ces objectifs. L'information «fondée et indépendante» s'avère déséquilibrée et entachée d'erreurs. Cela avait déjà été relevé par l'analyse détaillée et approfondie d'une édition précédente [3] et reste valable, comme les prises de position actuelles pour la nouvelle édition le montrent [1].

L'OFSP avait déjà commandé en 2003 une expertise de la quatrième édition du guide pour les vaccinations et examiné directement avec la SKS les nombreux points critiques relevés. L'OFSP regrette que ni cette intervention, ni l'analyse scientifique approfondie de plusieurs experts de

la Commission fédérale pour les vaccinations (CFV), publiée par la suite [3], n'aient été suffisamment prises en considération dans l'édition suivante. L'OFSP partage les positions de la CFV et des sociétés médicales (Société Suisse de Pédiatrie, Société Suisse d'Infectiologie et Groupe Suisse d'Infectiologie Pédiatrique). Sur la base de cette critique, approfondie et scientifiquement fondée, l'OFSP ne peut recommander le guide sur les vaccinations de la SKS, ni aux médecins ni à la population comme source d'informations équilibrées et objectives sur les vaccinations.

Il est incontestable que les vaccinations aussi, comme chaque mesure médicale, peuvent provoquer des effets secondaires. La condition pour recommander une vaccination est, outre son efficacité prouvée, que le bénéfice de la vaccination pour la population surpasse très largement ses conséquences négatives. Pour le garantir, une analyse détaillée des évidences scientifiques disponibles et une évaluation objective orientée vers la santé publique sont nécessaires. Confronté notamment à un contexte de polémiques croissantes et d'inquiétude, le Département fédéral de l'intérieur (DFI) a instauré à cet effet la Commission fédérale pour les vaccinations (CFV), en 2004. La tâche de cette commission est de fournir aux autorités des conseils scientifiquement fondés sur les questions relatives aux vaccinations.

En dehors des vaccinations, il n'existe probablement guère d'autres mesures médicales établies systématiquement dans tous les pays du monde. Ou, pour citer le Prof. Rolf Zinkernagel: «Les vaccinations conventionnelles, comme celles mises en œuvre dans les cent et surtout cinquante dernières années, représentent probablement les actions médicales les plus efficaces. Il n'existe guère d'autre acte médical que les vaccins qui ait permis à ce point d'éviter une maladie grave et des souffrances.» [4]

Correspondance:
Office fédéral de la santé publique
Division Maladies transmissibles
CH-3003 Berne
Tél. 031 323 87 06
Fax 031 323 87 95
www.bag.admin.ch